

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Actions éducatives et subventions complémentaires aux collèges et aux associations -
Année 2018/2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil Départemental attribue des subventions à des associations ou aux établissements pour la mise en œuvre dans les collèges d'actions éducatives qui s'inscrivent dans les objectifs du Plan Charlemagne 2017/2027.

Dans ce cadre, sont inscrites au présent rapport des répartitions complémentaires à la Commission permanente du 14 septembre 2018. Sont ainsi proposées :

- une subvention à l'association 6T Théâtre, pour des actions de prévention des addictions dans des classes de 4e ;
- une subvention à la Ligue de l'Enseignement des Bouches du Rhône pour le dispositif de lutte contre le décrochage scolaire (AUER : accueil urgence et évaluation rapide) mené en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse et l'Education Nationale ;
- des subventions complémentaires à trois collèges pour l'achat de fruits et légumes frais, du terroir et de saison, au titre du programme "Manger autrement au collège";
- des subventions complémentaires à deux collèges au titre de la Participation aux Actions Menées par les Etablissements (PAME).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL